

COMMUNE DE BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

ARRÊTÉ

Le Maire de la Commune de BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-1,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par, la **Direction des routes du Conseil Départemental, représentée par David LAHILLE**, située **impasse de la Gare à RIEUMES** pour des **travaux de reprise d'étanchéité et remplacement des gardes corps au niveau du pont de l'Aussonnelle**, rue de l'Aussonnelle située sur la commune de BONREPOS SUR AUSSONNELLE,

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre les travaux de reprise d'étanchéité et remplacement des gardes corps au niveau du pont de l'Aussonnelle rue de l'Aussonnelle, une déviation sera mise en place à compter du 22 juillet 2019 pour toute la durée des travaux, soit jusqu'au 09 Août 2019.

La route sera barrée au niveau de la rue de l'Aussonnelle vers le centre du village environ 300 mètres avant le pont, et dans l'autre sens au niveau de la place de la Paix ; sauf accès aux riverains.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la Direction des routes du Conseil Départemental.

Article 3 : Monsieur le Maire de BONREPOS SUR AUSSONNELLE, la Direction des routes du Conseil Départemental et les services techniques municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de **l'exécution du présent arrêté.**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de SAINT-LYS.

Fait en Mairie le 26 juin 2019

Le Maire,

Daniel GASC

